

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 novembre à 18 h 00,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 14 novembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 11

Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Ida PANTAROTTO, Christine VANCAUTER, Pierrick THOMAS.

Procurations : Mme Josiane BYL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - **Absents** : Messieurs et Mesdames : Pauline SEILHAN, Monique, Anne BENAICHE, Monique GAYET, Fernand MORA, Nicole ROUMAT, Bruno PEGAS.

Mme Christine VANCAUTER a été élue secrétaire.

Délibération n° 6 : EPRD DM2 Ehpad Résidence du lac

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'EPRD DM 2 2025 de la résidence du Lac.

Il s'agit uniquement d'une décision modificative de virements de crédits sur la section « Dépenses », modifiant les dépenses autorisées par groupe de dépenses mais ne modifiant ni les dépenses totales autorisées, ni le résultat prévisionnel.

| Section Dépenses | | |
|--------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| | Virement de crédits | dépenses autorisées |
| Cpte 6282 (GR1) | -15 000 € | 438 880 € |
| Cpte 64111 (GR2) | +15 000 € | 2 149 661,57 € |
| (GR3) | 0 | 284 582,84€ |
| Total Dépenses autorisées DM2 | | 2 873 124,41 € |
| Equilibre général DM | | 0€ |

| | CHARGES | PRODUITS |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Total EPRD DM2 | 2 873 124,41 € | 2 750 684,98 € |
| Résultat prévisionnel Déficitaire | | -122 439,43 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Approuve L'EPRD DM 2 pour l'exercice 2025 de la Résidence du Lac.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



La Secrétaire de Séance

Christine VANCAUTER

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)